

Bulletin d'inscription pour la randonnée « Je marche contre le cancer » 5 ou 10 kms

Nom : Prénom :
Sexe : M F Ville :
Mail (écrire en majuscule) :@.....

Je m'inscris pour la randonnée de : (cochez la case) 5 kms 10 kms

Droit d'inscription : 5€ (2 € pour les moins de 16 ans, cochez la case

chèque libellé à l'ordre de : Entraide cancer

Souhaitez-vous bénéficier des services de notre garderie gratuite Kangourou Kids (enfants à partir de 3 ans)

OUI NON

Règlement randonnée

Article 1 : Organisation :

L'association Entraide Cancer Saint-Nazaire avec le soutien de l'EAC (Estuaire Athletic Club) organisent une randonnée pédestre de 5 & 10 kms.

Article 2 : Programme : 8h30 à 10h00 départ des randonnées pédestre, un service de bus (gratuit) emmènera toutes les 15 minutes les participants aux points de départ, Salle des Forges pour les 10 kms, le départ des 5 kms se fera à partir du bois Joalland Les randonneurs devront scrupuleusement respecter le code de la route.

Article 3 : 3 Modalités d'inscription et tarifs :

- 1) Sur le site internet KLIEGO (conseillé)
- 2) Lors des permanences de l'association (à partir du 5 septembre) : mardi de 10h à 12h et le jeudi de 14h30 à 17h par courrier à déposer où à envoyer au siège de l'association « ECSN - 21 rue du bois Savary - 44600 Saint-Nazaire »
Le bulletin d'inscription est à télécharger sur le site : www.entraidecancerstnazaire44.com
- 3) Sur place le jour même à partir de 8h30

Tarifs : 5€ pour la randonnée pédestre (2 € pour les moins de 16 ans).

Article 4 : Responsabilité :

Les personnes participant à cette manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou du non-respect du présent règlement.

Article 5 : Assurance :

L'association Entraide Cancer Saint-Nazaire dans le cadre de cette manifestation a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

Article 6 : Droit à l'image :

Un reportage photos sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos seront publiées sur le site internet de l'association.

Article 7 : Annulation :

En cas de force majeure l'association Entraide Cancer sera autorisée à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement et à quelque titre que ce soit il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement des frais d'engagement.

Article 8 : Adhésion au règlement :

L'inscription à cette manifestation vaut adhésion au présent règlement.